

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 juin 2020

COMPTE RENDU

L'an DEUX MILLE VINGT, le 9 juin 2020 à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, LUCAS André, MARCO Claude, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, MIRABILLE Noelle, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Convocation en date du 30 mai 2020.

Présents 14.

Monsieur ROUCAYROL ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame CALON est désignée secrétaire de séance.

012/2020 AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Monsieur le Maire expose que le compte administratif 2019 présente un excédent de fonctionnement de 243722.09 € et un excédent d'investissement de 124 983.88 € auxquels s'ajoutent 136 000 € de recettes en reste à réaliser. Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement à l'investissement 2020, soit 243 722.09 €.

Le conseil approuve à l'unanimité.

013/2020 TAUX IMPOTS LOCAUX 2020

Le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter le taux des impôts locaux soit :

Foncier non bâti : 66.06 %

Foncier bâti : 21.36 %

Le montant correspondant à la taxe d'habitation étant compensé par l'Etat.

Les rentrées fiscales sont estimées à 522 965 euros pour l'année 2020.

Le conseil approuve à l'unanimité.

014/2020 INDEMNITES DE FONCTION AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire propose d'allouer aux 4 adjoints une indemnité de 15.80% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un montant de 614.52 € mensuel.

Le conseil approuve à l'unanimité

015/2020 INDEMNITES DE FONCTION AU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Le Maire propose d'allouer au conseiller municipal délégué, André Lucas, une indemnité de 15.80% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un montant de 614.52€ mensuel.

Il précise que les indemnités aux adjoints et l'indemnité au conseiller municipal délégué ne dépassent pas l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux adjoints.

Le conseil approuve à l'unanimité

016/2020 COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES

Le Maire expose que le conseil doit élire les membres des commissions communales permanentes.

Le Conseil décide à l'unanimité de former 5 commissions de 6 membres chacune :

Commission des écoles : ROUCAYROL Guy, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, LUCAS André, MARQUET Nathalie, SURRE Line.

Commission d'urbanisme : ROUCAYROL Guy, CALON Mauricette, CROS Monique, IZARD Julien, MAS Bernard, SIMON Jennifer.

Commission bâtiments, village, cimetière : ROUCAYROL Guy, CALON Mauricette, CROS Monique, MARQUET Nathalie, MIRABILLE Noelle, SIMON Jennifer.

Commission chemins, voirie et matériel communal : ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, CROS Monique, IZARD Julien, LUCAS André, MARCO Claude.

Commission du personnel : ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, MARQUET Nathalie, MAS Bernard.

017/2020 CCAS FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES

Le Maire demande au conseil de fixer le nombre de membres au conseil d'administration du centre communal d'action sociale (minimum 8, maximum 16)

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le nombre de membres à 10.

018/2020 CCAS ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire demande au conseil d'élire les représentants au conseil d'administration du CCAS dont il est Président.

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

ALMES Bernard, CALON Mauricette, CROS Monique, SIMON Jennifer, SURRE Line.

019/2020 CCAS COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

LE MAIRE expose que dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs composée de 7 membres, à savoir le Maire, président, et 6 commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Le conseil dresse la liste suivante

ALMES Bernard, BARUSSAUD Daniel, BELDA Françoise, BELLET Michel, BONAVIDA Claude, BONAVIDA Audrey, CALON Mauricette, CARBONNEL Chantal, CAZALS Christophe, CROS Monique, CROS Philippe, DONNET Philippe, DUBY Charles, ISARD Paul, LUCAS André, MARCO Claude, MAS Bernard, MIRABILLE Noelle, SIMON Jennifer, SUAU Marcel, SURRE Line, TEISSERENC François, TERRACOL Daniel, IZARD Julien.

020/2020 PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19

Le Maire expose que le décret 2020-570 du 14 mai 2020 permet aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite du plafond de 1000 euros. Elle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu.

Il propose d'instaurer une prime en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant la période de confinement

Le Conseil approuve par 12 voix pour et 2 abstentions une prime maximale de 1000 euros et autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant alloué à chaque agent concerné.

QUESTIONS DIVERSES

Emplois été jeunes : l'emploi des jeunes de plus de 16 ans et moins de 18 ans est reconduit pour cet été

Travaux marquage : devis de la société ESQUISS de 2500 € HT accepté pour les boulevards Jules Ferry, Aristide Briand, Avenue de Gabian et place Edgard Bousquet

Feu d'artifice du 13 juillet annulé. La commande est reportée et confirmée pour le 13.07.2021

Panneau d'information électronique en attente de devis

Poissonnier au marché : non pour le mardi, oui si possible le mercredi ou le vendredi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.